

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
Paraissant les Mercredi et Samedi

## BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

## INSERTIONS

LES INSERTIONS  
sont reçues au  
Bureau du Journal du Lot  
et  
se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne  
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
MM. Laffitte et Co, place de la Bourse  
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

**ABONNEMENTS**  
**LES ABONNEMENTS**  
ont des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
et  
**se paient d'avance.**  
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES  
Trois mois..... 5 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Un an..... 16 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,  
Un an 20 fr.  
Envoyer avec la demande d'abonnement  
un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.  
Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, Mémorial.  
Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

## BOURSE DE PARIS.

	R <sup>e</sup> 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 5 novem.	70 95	101 25
Du 6 .....	70 90	101 »
Du 7 .....	71 12 1/2	100 80

Cahors, le 7 Novembre 1868.

L'Indépendant du Lot nous répond ce matin. A ces nouvelles lignes, écrites toujours avec le même parti-pris de dénigrement contre l'Empire et de mauvais foi à l'égard du Journal du Lot, dont l'attitude ruine les espérances de nos adversaires, notre dernier article est une réponse victorieuse.

Un passage néanmoins mérite d'être mis en relief ; à sa lecture, nous sommes pris d'admiration. Profondément ébranlé par nos derniers articles et fort mal assis sur ses bases de libéralisme qui s'écroulent, l'Indépendant du Lot sent l'urgente nécessité d'une réclame.

La voici dans toute sa saveur :

Le Journal du Lot termine sa première catilinaire en s'en remettant à l'opinion publique du soin de prononcer entre lui et nous.

La feuille officieuse est encore bien mal inspirée de faire ainsi appel à l'opinion. Il y a longtemps que cette dernière s'est prononcée, et son verdict est tout en notre faveur. La meilleure preuve c'est que l'Indépendant, quoiqu'il ne soit fondé que depuis trois mois à peine, a à lui seul, DEUX FOIS AUTANT D'ABONNÉS que le Journal du Lot et le Courrier réunis.

Assurément si notre modeste journal ne rencontra pas un réel et sympathique écho dans le sentiment public, il ne verrait pas ses souscripteurs augmenter de jour en jour, et se grouper autour de lui, comme autour d'un drapeau dont les couleurs leur sont chères !

Nous ne connaissons rien de plus corsé que cet appel de l'Indépendant à la générosité publique, si ce n'est le drapeau dont les couleurs sont si chères à ses souscripteurs !

Nous demandons, à cor et à cri, quelles sont les COULEURS du Drapeau de l'Indépendant ?

LOUIS LAYTOU.

## LA VOIX DU PAYS.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le courant du mois de septembre, l'Indépendant publia dans ses colonnes un article de l'émancipation de Toulouse, article dans lequel les Instituteurs du Lot étaient fort maltraités. Je crus devoir répondre. — L'attaque avait été publiée, la réponse ne le fut pas. — L'Indépendant affirmait son IMPARTIALITÉ.....

Le programme libéral que vous venez de développer dans vos derniers numéros, assure une place à ma lettre dans les colonnes du Journal du Lot.

Agréz, etc. LANDES, instituteur.

A Monsieur le Rédacteur de l'Indépendant.

Monsieur,

Vous avez emprunté à l'Emancipation, de Toulouse, et reproduit dans votre n° du 12 septembre, un article fort malveillant envers M. l'Inspecteur d'Académie et fort insultant pour MM. les Instituteurs du Lot.

Vous avez loyalement déclaré ne vous associer en rien aux reproches adressés par votre confrère toulousain à l'honorable M. Durand. Peut-être auriez-vous dû formellement protester contre les injures adressées aux humbles maîtres d'école.

Ne seriez-vous pas d'avis, par hasard, qu'on dépasse toutes les bornes, qu'on blesse à la fois la justice et la vérité en accusant les instituteurs de se prêter à de viles courbettes et de jouer le rôle de pantins pour plaisir à l'administration ?

Instituteur moi-même, je vous affirme, Monsieur, que jamais l'administration ne m'a rien demandé de semblable et que si, par impossible, elle me l'eût demandé, j'aurais su répondre par un énergique refus. Ce que j'affirme pour moi je crois pouvoir aussi l'affirmer pour tous mes collègues. On est volontiers humble et modeste, dans notre corps, Monsieur ; on n'y est jamais bas ni vil.

Votre confrère de Toulouse représente les instituteurs du Lot comme perdant de jour en jour.....

(\*) Nous publions sous ce titre les correspondances sérieuses qui nous viennent des divers points du département, contre la politique de l'Indépendant. Nous rappelons à nos correspondants que la signature des écrits double leur force. A. L.

jour l'estime des familles, et vous, Monsieur, vous reproduisez ses paroles sans réserve ni commentaires. Vous étiez cependant bien placé pour reconnaître à quel point se trompe le journaliste de la Garonne ; je m'étonne vraiment que, vous ne l'ayez pas reconnu ; car je ne suppose pas que vous ayez voulu faire votre accusation si grave tout en la sachant mal fondée.

Tenez, Monsieur, il faut que je vous répète à ce sujet ce que j'entends murmurer autour de moi par bon nombre de mes collègues :

« Les journaux de l'opposition, disent-ils, voudraient faire perdre aux instituteurs la considération dont ils jouissent ; Messieurs les opposants voudraient détruire une influence légitime et considérable qu'ils savent devoir se tourner contre eux au jour des élections. C'est pour cela qu'ils s'efforcent de nous représenter comme de vils et serviles instruments, comme de ridicules pantins. »

Je vous confesse, Monsieur le Rédacteur, qu'en dépit des apparences, je ne crois pas, chez vous, à ce parti-pris de nous déshonorer. Au surplus, je m'en consolerais sans peine en songeant à l'impuissance des efforts tentés dans ce but : vous pourriez peut-être parvenir à faire rire de nous quelques décevants de café, vous ne sauriez faire oublier nos services aux populations ni faire douter ceux qui nous connaissent, — et ils sont nombreux, Dieu merci, — de la sincérité et de la dignité de notre conduite.

Mais en toute franchise, je vous avoue que les instituteurs sont bien résolus à tourner leur petite influence contre vos amis et alliés politiques quand viendra l'heure du scrutin. Ils les combattront avec loyauté, comme toujours, mais avec vigueur.

Savez-vous pourquoi ?  
Mon Dieu, Monsieur, je suis bien sûr que vous allez dire : C'est par crainte servile, c'est par peur de l'administration, de vos inspecteurs et du Préfet.

Eh bien ! non ; non, je vous le jure !

Nous voterons et lutterons contre vous parce que nous avons peur de vos doctrines ;

Nous voterons contre vous, parce que vous êtes les ennemis de l'Empire et que nous aimons l'Empire ;

Nous voterons contre vous, parce que vous voulez rétablir, sous couleur de libéralisme, cette aristocratie de la fortune, sans noblesse et sans grandeur, qu'on appelait, je ne sais

pourquoi, le pays légal, et dont le Peuple a fait justice ;

Nous voterons contre vous, enfin, parce que nous sommes Peuple et que vous êtes Caste.

Maintenant, Monsieur, libre à certains journaux de nous insulter ; nous n'irons pas nous en émouvoir.

Quand je parle d'insultes, encore une fois, je ne crois pas qu'elles soient, de votre part, intentionnelles. S'il en était ainsi, vous ne nous montreriez pas plein de tendre sollicitude pour nos intérêts matériels.

Ces intérêts, Monsieur, nous ne les dédaignons pas et nous vous savons gré d'avoir voulu les défendre. Cependant nous sommes encore tous de ceux qui comptent pour quelque chose les récompenses immatérielles et qui préfèrent un peu d'honneur à beaucoup d'argent. En ouvrant nos cours d'adultes à tous les amis de l'émancipation intellectuelle à la voix d'un ministre cher et trop au-dessus des attaques du journaliste de Toulouse pour que je veuille essayer de le défendre, nous ne songions qu'au bien à faire, qu'au progrès à accomplir. M. le ministre a daigné nous accorder des prix et des mentions honorables ; il a voulu nous les faire délivrer par les représentants les plus autorisés du pays. Vous trouvez cela ridicule ; nous, Monsieur, nous en sommes profondément reconnaissants à M. Duruy.

Vous nous connaissez bien mal si, comme quelques-uns le pensent, vous avez cru nous inspirer de l'amertume contre l'administration en l'accusant de nous payer seulement en rondelles et en pancartes. Et le moment est bien mal choisi pour faire ce reproche au ministre, puisque à ces pancartes et à ces rondelles, moins à mépriser que vous ne le dites, il a joint, cette année, une somme d'au moins cinquante francs pour chaque instituteur directeur de cours d'adultes. — Comment avez-vous oublié ce qu'avait dit à ce sujet M. l'Inspecteur d'Académie dans la séance du Palais-de-Justice, à laquelle vous assistiez, Monsieur ? Et si vous ne l'avez pas oublié, comment n'en avez-vous pas dit un mot dans votre article ?

Puisque j'en suis à poser des points d'interrogation, permettez-moi de continuer encore quelques instants.

Où donc avez-vous appris que nous n'avons pas le droit de correspondre en franchise avec nos supérieurs, avec M. l'Inspecteur d'Académie comme avec tous les autres ?

Pourquoi faites-vous semblant de croire qu'on nous prescrit, trois fois par an, le voyage de Cahors, quand il vous est si facile de savoir que moi et beaucoup d'autres instituteurs nous sommes abstenus de nous rendre aux invitations de M. l'Inspecteur d'Académie sans qu'il en soit résulté pour nous aucune espèce de désagrément ? Entre inviter et prescrire il y a, ce me semble, une nuance bien sensible.

Je ne relève pas, Monsieur, les critiques injustes et pour la plupart d'assez mauvais goût adressées par l'Emancipation à M. l'Inspecteur d'Académie ; l'honorable fonctionnaire n'est pas atteint par des coups pareils.

Je vous prie, Monsieur le rédacteur, de donner place à cette lettre dans les colonnes de votre journal comme vous y avez donné place à l'attaque. J'attends cette insertion de votre loyauté, et vous prie de me croire votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Figeac, le 16 septembre 1868.

LANDES, instituteur.

## BULLETIN.

Un dépêche télégraphique de New-York, transmise par le câble transatlantique annonce le résultat du vote pour les élections présidentielles aux Etats-Unis. Comme on le prévoyait, les candidats du parti républicain, le général Grant pour la présidence, et M. Colfax pour la vice-présidence, ont obtenu la majorité. Cependant dans la ville de New-York, la majorité appartient au parti démocrate qui a nommé MM. Seymour et Blair par 50,000 voix.

Le journal américain : New-York-Herald, dit que l'insurrection prend de l'extension dans l'île de Cuba. Les insurgés seraient au nombre 6,000. Les nouvelles données par ce journal ne doivent être accueillies qu'avec une grande réserve, surtout quand il s'agit des possessions de l'Espagne en Amérique.

## FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 7 Novembre 1868. (N° 9)

### LE DRAME

#### Des Carrières d'Amérique

PAR ANGELO DE SORR

Y. suite.

— Calmez-vous, Otto. Vous êtes homme d' cœur, tout le monde vous estime, conservez donc votre courage et votre force pour surmonter les adversités qui tombent sur votre tête.  
— Oh ! vous m'avez parlé de ma sœur, et je suis sûr que vous allez me dire quelque chose d'affreux !  
— En effet, le mari de votre sœur...  
— Ludow !  
— Lui-même.  
— Il la rend malheureuse !  
— Sans doute, si elle est honnête, ce dont je ne doute pas. Ludow a quitté Helsingfors en emportant des valeurs qu'il était parvenu à sous-

traire de la caisse de la maison Falkenberg. En entendant ces paroles, Otto se redressa froid et calme. Il tendit sa main à l'agent de police.

— C'est bien, monsieur, vous en avez dit assez. Je suis pauvre. Le jour où ma femme a été assassinée elle portait sans doute sur elle deux mille roubles qui nous venaient de la générosité de Karl Falkenberg ; cette somme a dû lui être volée par cette femme. Mais, je vendrai demain tout ce que j'ai, et je partirai pour Paris.

— Eh bien après ?  
— Après ? ma sœur sait ce que je lui ai dit en la mariant. J'irai trouver Ludow et je le tuerai.  
— Prenez garde, Otto !  
— C'est tout ce que vous avez à me dire monsieur ?  
— Oui.

— Eh bien, laissez-moi. J'ai besoin d'être seul.  
Le lendemain on remettait une lettre à Otto. Elle venait de France et portait le timbre de Paris.

« Mon cher frère,  
« Mon mari est un misérable. Il a volé ses bienfaiteurs à Helsingfors. Ici, après avoir tout mangé, il m'a abandonnée. Tout ce que je possédais m'a été enlevé par lui, je n'ose pas l'en dire davantage. Je suis sans pain, et bientôt sans domicile. Viens, Otto, viens !  
« J'ai quelque chose encore à te dire, mais je

« peut-être morte est ici. Je l'ai vue hier aux champs-Élysées à cheval ; en me voyant, elle a rougi et s'est éloignée à la hâte.

« Ta pauvre sœur,  
« KARYN. »

VI.  
LA CABINE D'HERMUSORA.

Trois jours après, Otto s'embarquait à Sweaborg sur le steamer qui fait le service de Cronstadt au littoral de l'Allemagne.

Lorsqu'il fut à bord, il remarqua le nom du paquebot ; c'était le Wilkin.

Il se rappela alors que, sur ce navire, s'était échappée Hermusora, à ce que prétendait l'agent de police.

Avant de partir, Otto n'avait pu réaliser que quelque argent ; il avait donc pris la seconde classe sur le steamer.

Il y avait deux jours qu'il était en mer lorsqu'il se rencontra sur l'avant avec le capitaine. Il s'avancé vers lui pour lui parler ; le capitaine le regarda avec l'indifférence que l'on doit à un passager de seconde classe.  
— Je voudrais bien demander un renseignement, fit Otto.  
— Parlez vite alors.  
— Je n'aime pas à parler vite, mais si vous

n'avez pas un moment à m'accorder, ce sera pour plus tard.

— Voyons, je vous écoute.  
— Il y a deux mois vous avez relâché comme avant-hier à Sweaborg ?  
— Oui.  
— Vous avez pris là une passagère ?  
— Oui, la nommée Hermusora ; je me rappelle ce nom est cause d'une enquête qui a eu lieu à Helsingfors à propos d'une double disparition.

— Si je vous en parle, c'est que j'y ai quelque intérêt. Cette Hermusora, prétend-on, a assassiné ma femme.

— Ah ! fit le capitaine devenu plus familier par cette révélation qui lui promettait peut-être quelques détails intéressants.

— Elle était aux premières ?  
— Oui, je puis même vous montrer sa cabine, c'est le numéro 4 ; elle est justement inoccupée maintenant.

— C'était une brune ?  
— C'était une belle blonde, au contraire.  
— Ah ! elle était blonde, vous en êtes sûr.  
— Croyez-vous que je sois aveugle ? On eût dit qu'elle avait les cheveux d'or ; pendant une traversée de plusieurs jours, c'est bien le moins qu'on regarde ses passagères on n'est pas un capitaine de carton.

— Paraissait-elle contente ? était-elle gaie ?  
— Elle sortait rarement de sa cabine.  
— Un détail encore.

— Voyons, lequel.

Otto parut embarrassé.

— Et bien, ce détail ?  
— N'y avait-il eu rien d'extraordinaire ?  
— Extraordinaire en quoi ?  
— Sa taille ?  
— Elle avait une fort jolie taille.

Vous ne me comprenez pas ; n'était-elle pas dans un état particulier !

— Dam ! elle était bien un peu enceinte, mais de peu de temps, car cela paraissait à peine, et il faut que je sois un peu un capitaine à l'œil exercé pour l'avoir reconnu.

— C'était elle ! pensa Otto.  
— C'est tout ce que vous avez à me demander ?  
— Encore autre chose. La cabine qu'elle occupait, dites-vous, est libre ?  
— Oui.

— Puis-je l'occuper ?  
— Mais, vous êtes aux secondes.  
— Je payerai en supplément ce que vous exigerez.

— Oh ! du moment que vous parlez d'or, c'est très-facile ; venez, seulement, je ne m'explique pas trop le besoin que vous éprouvez à coucher dans le lit de celle qui a assassiné votre femme.

Otto ne répondit pas, et s'installa dans la cabine qu'avait occupée la prétendue Hermusora. Depuis ce moment on ne le vit presque plus sur le pont et durant toute la traversée il sortit à peine. Lorsqu'il fut débarqué, il prit le chemin de fer et deux jours après il était à Paris. Par ses relations commerciales, à Borga et à Sweaborg, Otto

Des correspondances particulières de Berlin, démentent d'une manière catégorique les bruits suivants lesquels l'absence de M. de Bismark serait motivée par les dissentiments politiques avec ses collègues. C'est uniquement sur l'avis de ses médecins, que le chancelier fédéral prolonge son séjour à Varzin.

Les mêmes lettres parlent d'un comité de patriotes prussiens, qui se serait formé dans le but de rallier les populations du grand duché de Luxembourg à l'idée de l'incorporation future de ce pays à la Prusse. « Sans attacher, dit le *Constitutionnel*, plus d'importance qu'il ne faut à ces efforts on ne doit pas moins remarquer que des feuilles démocratiques françaises font, en ce moment même, grand étalage de la constitution luxembourgeoise, qu'elles engagent la population à ne pas échanger contre l'annexion à la France. C'est probablement la Prusse qu'elles ont voulu dire, en répondant d'avance à la propagande du comité prussien. »

On écrit de Madrid, 5 novembre : Un décret du ministre de l'intérieur supprime la junte générale de bienfaisance, dont les attributions sont dévolues à la direction générale de bienfaisance.

Un autre décret du ministre Zorilla, supprime l'école centrale d'agriculture.

Le gouvernement présentera aux Cortès, un projet de loi pour faciliter l'organisation d'écoles agricoles provinciales et régionales.

Les journaux de Bruxelles annoncent, que les chambres belges se réuniront le mardi 10 novembre. « On sait, dit le *Précurseur*, d'Anvers, que le roi ne fera pas en personne l'ouverture de la session législative 1868-69, c'est-à-dire que rien, jusqu'à présent, ne fait pressentir qu'il y aura une séance royale. »

On mande de Bucharest, que l'ouverture des chambres roumaines est fixé au 27 novembre.

Pour le bulletin politique : A. Layton.

**Nouvelles d'Espagne**

Nous lisons ce qui suit dans une correspondance de Madrid :

« La Navarre est toujours inquiète et son attitude témoigne d'une hostilité marquée contre les actes du gouvernement. Une adresse convertie de signatures est arrivée de cette province au ministère pour lui demander de ne prendre aucune disposition attentatoire à l'unité des cultes jusqu'à la réunion des Cortès. On sait que Pampelune, capitale de la Navarre, est un foyer ardent de néo-catholicisme et le centre de la conjuration carliste. »

« Le développement numérique du personnel des ateliers nationaux commence à inquiéter sérieusement le gouvernement. Le nombre des ouvriers admis par l'administration dépasse, en effet, aujourd'hui 20,000. C'est une charge hebdomadaire de 900,000 reaux au moins pour le budget municipal. »

« A ce taux, calculez ce que durera l'emprunt de dix millions de reaux. Aussi le premier Alcade, M. Rivero, vient-il d'interdire l'admission de tout ouvrier qui

avait appris un peu de français ; il sut donc se faire comprendre en entrant dans la grande ville. Karyn lui avait donné son adresse, rue de la Seine. Il s'y rendit. C'était un petit hôtel de pauvre apparence.

Il rencontra dans l'allée une bonne qui lui demanda ce qu'il désirait.

« Ne demeure-t-il pas ici une jeune femme étrangère ? »

« Son uom ? »

« Karyn Ludow, d'Helsingborg, en Finlande. »

« Ah ! oui ; une malheureuse dont nous allons nous débarrasser aujourd'hui. Nous attendons qu'elle sorte pour lui prendre sa clef. »

Il y eut dans le regard d'Otto un jet de colère ; mais il se contint.

« Indiquez-moi sa chambre. »

« Au cinquième ; numéro 36. »

Otto monta quatre à quatre l'escalier et arriva, tout essoufflé, à l'étage indiqué.

« Il frappa à la porte du n° 36. »

« Qui est là ? fit une voix faible. »

« Moi, Otto !... répondit le frère en suédois. »

La porte s'ouvrit aussitôt, et une femme, tout en larmes se jeta dans ses bras. C'était bien Karyn mais combien elle était changée !... Karyn, amaigrie, pâle, méconnaissable.

Elle était à peine vêtue et sortait de sa couche. Otto que les pleurs suffoquaient, la prit dans ses bras, l'embrassa avec effusion, et vint la replacer dans son lit.

Et, frère et sœur se regardèrent un moment

quitterait un atelier particulier pour les ateliers nationaux.

« L'archevêque de Tolède a envoyé une protestation contre la démolition de l'église de St-Millan. C'est la septième qui, à Madrid, va tomber sur la pioche de la révolution. »

M. S. de Olozaga est, ainsi qu'on l'a annoncé, destiné au poste d'ambassadeur à Paris, mais il n'en prendra pas possession cette semaine. Les démocrates, partisans de la monarchie, se sont réunis chez lui, lundi, à midi, pour lui donner leurs signatures et il va s'occuper immédiatement de former un comité électoral monarchiste qui se mettra en relations avec les royalistes des provinces, ce n'est que quand cette besogne sera faite et quand l'époque des élections aura été fixée, que M. S. de Olozaga partira pour Paris.

Il est question de changer le drapeau espagnol. Au lieu d'une bande jaune entre deux bandes rouges, comme aujourd'hui, il aurait une bande jaune, une rouge et une violette. C'étaient les couleurs de l'ancien drapeau de Castille.

Un projet de charte républicaine circule depuis quelques jours, sur tous les points de la péninsule. En voici le résumé :

Le programme dressé par les démocrates-socialistes établit en Espagne la république fédérale, avec une assemblée législative issue du suffrage universel et un président nommé par cette même assemblée pour un temps illimité.

Le pouvoir central exécutif a dans ses attributions l'armée, la marine, les codes, les relations diplomatiques, les douanes, les postes, les voies de communication, les affaires coloniales, etc. Il a mission de garantir à tous les citoyens la sûreté individuelle, la propriété, la liberté des cultes, la liberté de la presse et le droit d'association et de rémission pacifique.

Le programme oublie de définir ces droits et les pouvoirs des provinces confédérées. Il se borne à dire que les maires, conseillers municipaux, juges de paix, seront élus par le suffrage universel et délégueront en public.

Les diverses contributions, générales et locales, sont remplacées par un impôt unique, dont les ressources sont réparties entre le gouvernement central, les districts provinciaux et les municipalités.

L'armée a pour mission de défendre le territoire national, la garde civile est chargée de « poursuivre les malfaiteurs. »

Sont déclarés libres : l'enseignement, les professions et offices, l'établissement des banques et sociétés de crédit.

Sont abolis : la peine de mort, l'esclavage des nègres, les impôts sur la consommation, les péages, le monopole du tabac et du sel, la prison préventive, les hypothèques, le papier timbré, le port d'armes.

Le domicile des citoyens et la correspondance publique sont inviolables.

L'Espagne renonce aux guerres de conquête, et ne fera la guerre que si son indépendance est attaquée.

Pour extrait : A. Layton.

**LE DISCOURS DU ROI DE PRUSSE**

Une fois de plus, les pessimistes en seront pour leurs frais de suppositions inquiétantes. Le discours prononcé par S. M.

sans parler. Ils se sentaient heureux de ce sùvreux bien-être moral qu'engendre la réunion dans le malheur.

**VII**

**LES CINQ CENT MILLE FRANCS ENTERRÉS**

« Bon frère !... Tu es venu à mon secours, de si loin !... »

« Pauvre sœur, tu as donc bien souffert ! »

« Oh oui ! mais, près de toi, il me semble que je me réveille d'un mauvais rêve. »

« Tu me raconteras tout plus tard. Mais, dis-moi bien vite la position présente. Pourquoi es-tu couchée ? »

« Pourquoi me lever ? Je n'ai rien — depuis deux jours, Otto, oh ! je puis te le dire sans rougir, depuis deux jours... »

« Eh bien ? »

« Je n'ai pas mangé ! »

« Lève-toi et sortons !... fit Otto résolument en lui présentant ses vêtements. »

Mais le pauvre garçon ne pouvait dissimuler ses larmes. Il prit sa sœur dans ses bras, et se mit à pleurer avec elle de douleur et d'effroi.

Un moment après, tous les deux descendaient de l'hôtel.

Ils rencontrèrent sur leur passage la personne qui avait déjà parlé à Otto.

Celui-ci laissa passer Karyn devant, et, s'adressant à cette femme :

Guillaume I<sup>er</sup>, à l'ouverture des chambres prussiennes, est un manifeste de paix et de travail. Il n'y est question ni des litiges danois ni des Etats sudistes. D'où l'on peut induire pour le moins que le cabinet de Berlin n'entend précipiter aucune solution, quelque désir intime ou même quelque secrète impatience qu'il éprouve.

La harangue royale indique plusieurs mesures d'intérêt général ou local, toutes judiciaires, qui seront soumises au parlement prussien. Il constate avec une louable franchise, le déficit produit dans les finances par les derniers événements et réclame les moyens nécessaires pour le combler.

Voici, par rapport à la politique extérieure, comment s'exprime le discours :

« Les rapports de mon gouvernement avec les puissances étrangères sont de tous côtés satisfaisants et amicaux. »

« Les événements dont la péninsule occidentale de l'Europe est le théâtre, ne peuvent nous inspirer d'autres sentiments que le vœu et la confiance que la nation espagnole réussira à trouver dans la transformation indépendante de sa constitution, la garantie de sa prospérité et de sa puissance. »

« Les sentiments des Souverains et le besoin de paix qu'éprouvent les peuples, autorisent la conviction que le développement progressif du bien-être général, non seulement ne souffrira aucune atteinte matérielle, mais encore qu'il sera dégagé des entraves et des obstacles que des appréhensions sans fondement et l'exploitation de ses craintes, par les ennemis de la paix et de l'ordre public, ne lui préparent que trop souvent. »

C'est parler d'or. — Reste à conformer la conduite avec le langage. La Prusse y a la première intérêt et c'est pourquoi nous y comptons  
Laffite.

**Revue des Journaux**

**CONSTITUTIONNEL.**

Le *Constitutionnel* s'exprime ainsi, sous la signature de M. E. Simon :

« Beaucoup de bons esprits, pensent que le gouvernement provisoire a déjà, dans le domaine de la législation politique, trop largement usé de son pouvoir dictatorial. La même critique pourrait s'adresser, avec plus de fondement, aux dernières mesures financières. Ainsi que l'ont fait remarquer la *Presse* et la *Liberté*, non sans raison, il faut distinguer entre les besoins de l'administration ou de la politique générale, pour lesquels le gouvernement peut créer des ressources par des moyens de trésorerie, et un emprunt qui engage l'avenir. Les engagements de cette nature sont du domaine des attributions législatives des Cortès et, pour le crédit de l'Espagne, il vaudrait certainement mieux ne rien faire qui pût soulever plus tard des objections justifiées au point de vue de la légalité constitutionnelle et des intérêts légitimes des créanciers de l'Etat. »

**MONDE.**

Voici les conclusions d'un article de cinq colonnes, que M. Coquille publie dans le *Monde* :

« Tous les candidats poussés par la presse européenne ou par les intrigues diplomatiques invoquent le principe de la

« C'est vous qui êtes la maîtresse, ici ? »

« Non, monsieur ; pourquoi ? »

« Parce que je veux régler les dépenses de ma sœur. »

La bonne fit aussitôt appel, sur sa bouche hideuse, au sourire de la maison destinée aux bons clients ; et introduisit le jeune homme dans une pièce, sur la porte de laquelle on lisait en lettres jaunes : BUREAU.

Otto paya une somme minime, tout en pensant avec effroi que, faute de sa venue, sa pauvre sœur eût été mise sur la rue le soir même.

Otto fit entrer Karyn dans le premier restaurant qu'ils trouvèrent.

« Ainsi, lui dit-il lorsqu'elle eut pris quelques aliments, tu étais sans ressources ? »

« Sans un sou, mon pauvre frère. »

« Raconte-moi donc tout ce qui s'est passé, et moi je te parlerai après, car, hélas, j'ai bien des choses aussi à te dire ! »

« Un soir mon mari rentra tout effaré. — Qu'avez-vous ? lui demandai-je. Car, le caractère sombre et taciturne de Ludow ne m'avait jamais permis de le tutoyer. — « Il faut faire tous les préparatifs de notre départ, me répondit-il. Il est arrivé une dépêche de Paris, et je dois me trouver dans cette ville avant cinq jours au plus. C'est dans l'intérêt de la maison Falkenberg. » Comme je me récriais sur la promptitude de ce départ, et que je regrettais de ne pouvoir l'embrasser, puis que tu étais à Borga, il me dit durement : — Après tout, si vous ne voulez pas me suivre, vous pouvez

souveraineté du peuple, et ne peuvent qu'apporter l'anarchie en présent à l'Espagne. Un seul, don Carlos, se rattache au principe de l'hérédité. Dans la mesure où il le représente, il écarte la descendance féminine. Enfin, il est prince espagnol, à ce titre, les royalistes des divers partis et tous ceux qu'anime le sentiment de la nationalité, doivent tourner les yeux vers lui et se préparer à rétablir en Espagne les bases de l'ordre social si fortement ébranlé par toutes les insurrections dont ce pays a été le théâtre. »

**L'UNION.**

L'Union s'abandonne à un mouvement d'enthousiasme :

« Les royalistes et les catholiques, s'écrie M. A. Rouyé, ne seront pas réduits à accepter la république. Ils ont entre les mains le salut de leurs pays ; ils sont en majorité ; ils ont le droit et la vérité pour eux. Qu'ils sachent vouloir, et le cri qu'ils proféreront sera bientôt celui de l'Espagne entière : *Viva el Rey y la Religion !* »

Pour extrait : A. Layton.

**Nouvelles du jour**

On nous écrit de Paris, que le monde du Palais s'est fort ému de certaines parties du discours prononcé par M. l'avocat-général Ducreux, pour la rentrée judiciaire. La « mercuriale » aux avocats est surtout commentée dans les rangs du « jeune barreau. » En voici le texte :

« Avocats,

« Vos aïeux païens, les Démosthènes et les Cicéron, ont préféré la doctrine de Socrate et de Platon à celle d'Aristote et d'Epicure, et vos ancêtres, sous l'empire du christianisme, n'ont jamais déserté la tradition du spiritualisme. Ils lui ont dû leurs plus magnifiques inspirations, et jamais la libre allure de leur éloquence n'en a éprouvé la moindre crainte. Il nous est arrivé de vous entendre vous-mêmes, discutant à votre tour les principes du droit proclamé avec l'élevation de talent qui vous appartient, que le texte de la loi n'est point une matérialiste prescription.

« Nous sommes heureux donc de constater que, de nos jours comme autrefois, votre ordre ne s'est point écarté des sources vraies d'une saine philosophie, et que vous transmettez aux générations qui vous suivent les enseignements et les exemples que vous avez recueillis vous-mêmes. »

« Parmi vos titres à la confiance des magistrats, vous conservez au premier rang la croyance qui nous est commune à tous en ce palais, à savoir : que la justice qui se rend sous vos yeux avec le concours solide et brillant de votre parole procède de la conscience et de la loi immortelle de sa responsabilité ! »

« M. Benedetti, ambassadeur de France à Berlin, et M. le baron de Malaret, ministre prépondérant à Florence, doivent quitter Paris, dans les premiers jours de la semaine prochaine pour rejoindre leur poste respectif. »

« M. Burlingame, ambassadeur extraordinaire du Céleste-Empire auprès de toutes les puissances européennes, arrivera dans le courant de janvier à Paris, venant de Londres. »

M. Burlingame est, dit-on, chargé de proposer à l'Europe un traité ouvrant au commerce et à l'industrie les ports et même

vez rester ; mais, moi, je prends demain matin, au point du jour, le paquebot de Hambourg. Je me résignai, et fis tous les préparatifs. Ludow était en proie à une surexcitation fiévreuse, et but toute la nuit du genièvre. Dès que le jour parut, nous nous mîmes en route pour Sweaborg ; moi je pleurai, mais Ludow n'y faisait pas attention.

Durant la traversée qui me fatigua beaucoup, je le questionnai plusieurs fois sur la nature de sa mission en France, et si nous retirerions un grand avantage de ce déplacement. Il me répondit à peine.

D'ailleurs, il passait tout le temps à boire avec le capitaine et les autres hommes du bord, et me paraissait faire beaucoup de dépenses.

Nous arrivâmes à Paris et descendîmes dans un grand hôtel des boulevards. Là, commença une autre existence pour moi. Je ne voyais jamais Ludow. Je mangeai seule dans ma chambre, et souvent mon mari ne rentrait pas de la nuit. Les soirs où il revenait, il était complètement ivre. C'est alors que j'aperçus toute l'étendue de mon malheur. Quant à ses prétendues fonctions dans la maison Severino Falkenberg ; il n'en était plus question.

Cette existence dura deux mois. Ludow rentrait plus rarement et finit par ne plus venir du tout.

La suite au prochain numéro.

Dans le n° 1340 de l'Illustration (31 octobre 1868), les événements d'Espagne continuent à

l'intérieur de la Chine. Des consuls de toutes les nations seraient accrédités dans toutes les principales villes de la Chine, et les Chinois venant en Europe pour leurs affaires, y trouveront également des représentants de leur pays.

« Le bulletin de la santé de Rossini, signé par M. Nélaton et ses médecins, annonce une amélioration sensible dans l'état de l'illustre malade. »

« M. Marchal, dit de Bussy, comparait aujourd'hui, devant le tribunal correctionnel (6<sup>e</sup> chambre) pour avoir parlé politiquement dans son journal la *Foudre*, publié sans cautionnement. Il a opposé au tribunal une question d'incompétence. Il prétend qu'il est Suisse et que son journal étant imprimé en Suisse, la justice française n'est pas compétente pour le juger. Le tribunal a renvoyé à huitaine tant pour prononcer sur le fond que sur la question soulevée par le prévenu. »

Nous lisons dans l'*Opinion Nationale*, du 4 novembre :

« On annonce que les directeurs des journaux politiques de Paris et des départements se proposent de faire une protestation collective contre la situation anormale des deux *Moniteurs officiels*. »

« Ils demanderaient que ces journaux, dispensés — contrairement à la loi sur la presse et à la constitution — des droits de timbre et de poste, fussent ramenés aux conditions d'égalité avec les autres feuilles politiques, ou que, du moins, elles eussent à se renfermer exclusivement à l'avenir dans la publication des actes du gouvernement. »

« Selon toute probabilité, cette protestation se fera sous forme de pétition au Sénat. — A. Fouray. »

M. Jules Favre a prononcé dans le banquet qui lui a été offert à Alger, un discours que le journal la *France* apprécie ainsi : « La parole de l'éminent avocat a été aussi modérée à Alger, que son langage avait été violent au Corps législatif. Tout en demandant la subordination de l'élément militaire à l'élément civil, il a rendu un juste hommage à l'armée, et il a même revendiqué pour le gouvernement le bénéfice des bonnes intentions. »

Pour extrait : A. Layton.

**Agriculture**

J'ai déjà eu l'occasion de signaler l'avantage sérieux que trouveraient plusieurs cultivateurs dans la publication d'un manuel agricole, où seraient exposés, sur l'appréciation des engrais, quelques principes clairs, nets, précis et mis à la portée de toutes les intelligences. Ces principes d'où se déduisent des règles d'une application facile, mettraient à même la plupart des agriculteurs d'estimer à leur juste valeur, et d'utiliser de nombreux ingrédients qu'ils ont sous la main, et que souvent ils laissent perdre sans aucun profit pour l'agriculture. Parmi ces ingrédients on peut citer la chair des animaux impropres à l'alimentation de l'homme, le sang des abattoirs, les débris d'os et de corne, le soint des bêtes à laine, les crins, les cheveux, les poils, les plumes, les chiffons, la suie de cheminée, etc.

Pour faire comprendre toute l'utilité

occuper une place importante : cette fois, c'est l'arrivée à Madrid de M. Olozaga qui y est représentée, accompagnée du portrait de l'illustre homme d'Etat et de scènes populaires au Prado et devant la résidence du nonce apostolique. Barcelone fournit aussi son contingent de dessins : le *Derribo*, cérémonie célébrée avant le renversement de la citadelle, forme le sujet d'une des gravures de ce numéro. Ensuite, les inondations de la Suisse présentent un tableau navrant ; puis l'œil se repose de ses désastres devant les dessins où sont représentés des épisodes des Courses scolaires annuelles, qu'on a fait entrer depuis peu dans le plan d'éducation de l'institut des Cadets de Zurich. Enfin, l'exposition triennale de Gand, une série de dessins sur la France pittoresque, où figurent les ruines de Clansayes, le Val des Nymphes, etc., complètent les gravures de ce numéro. Les colonnes du texte contiennent, après la Revue politique et le Courrier de Paris, d'intéressantes correspondances de Madrid et de Barcelone ; la suite d'une nouvelle de M. Pierre Cœur, intitulée la *Bibliothèque rouge* ; de curieux détails sur les Courses scolaires en Suisse, dont les dessins mentionnés plus haut expliquent le but et montrent la physionomie ; et des articles spéciaux relatifs à l'Exposition triennale de Gand ainsi qu'à divers sujets d'actualité. — C'est là encore une livraison dont l'ensemble parle à l'esprit autant qu'aux yeux, et que les feuilles illustrées à la suite auront bien de la peine à égaler pour la

qu'on peut retirer de ces substances, il suffirait de donner quelques notions indispensables sur leur composition chimique considérée au point de vue agricole. Mais auparavant il importait d'établir quelques principes généraux, aujourd'hui admis par la plupart des agronomes français et étrangers, et qui peuvent servir de base pour déterminer la valeur réelle d'une foule d'engrais faciles à préparer, et destinés à compléter le fumier de ferme.

Tout le monde sait que la science agricole consiste surtout à connaître les divers éléments que les plantes puisent dans le sol pour se nourrir et se développer, afin que les cultivateurs puissent restituer à la terre sous la forme d'engrais les substances qu'elle a perdues. Il est vrai que les plantes ne se nourrissent pas exclusivement des particules matérielles que leurs racines prennent dans le sol. Les gaz que leurs feuilles et leurs tiges absorbent dans cette couche d'air, appelée atmosphère, qui enveloppe la terre et qui a une épaisseur d'environ 15 lieues, contribuent aussi à former et à développer la plante. Bien que le végétal puise les éléments qu'il doit assimiler dans deux sources différentes, on peut considérer la première comme la plus influente. Les plantes qui tirent leur principale nourriture de sol sur lequel elles végètent, et qui n'empruntent presque rien à l'air, comme le blé et la plupart des autres céréales, s'appellent plantes épuisantes. Celles qui s'assimilent, à cause du développement considérable de leurs feuilles, une grande quantité de gaz contenus dans l'atmosphère comme le trèfle et la luzerne sont dites plantes améliorantes. L'agriculteur ne peut songer à modifier la masse d'air qui entoure son champ et qui se renouvelle souvent pour des raisons qu'il est inutile d'expliquer ici : tous ses soins doivent donc se porter sur l'amélioration du sol.

On a été conduit par de nombreuses expériences à reconnaître que les agents qui régissent la formation des végétaux sont au nombre de cinq. Ces agents que la nature n'offre qu'accidentellement dans le sol sont : 1° La silice ou acide silicique ; 2° Les alcalis (potasse et soude) ; 3° La chaux ; 4° Les phosphates parmi lesquels le phosphate de chaux joue le plus grand rôle ; 5° L'azote. Ces cinq corps constituent le pivot sur lequel roule tout le travail de la végétation. Il est vrai que d'autres éléments interviennent bien dans ce travail ; mais le sol le plus pauvre les contient ; il n'y a donc pas lieu de s'en préoccuper. Parmi les cinq agents déjà nommés, qui servent de régulateurs à la culture, le phosphate de chaux et l'azote exercent une influence dominante. Aussi servent-ils de base à la fabrication de la plupart des engrais qui ont une valeur d'autant plus élevée qu'ils contiennent une plus grande quantité de chacune de ces substances. Pour se fixer sur le prix réel d'un fumier ou d'un engrais, il est d'usage d'estimer l'azote qui y entre à raison de 1 fr. 50 centimes le kilogramme ; le phosphate de chaux 25 centimes le kilogramme ; et de négliger tous les autres éléments.

COMMEYRIE,

Directeur adjoint de l'institution secondaire de Gourdon.

Chronique locale.

CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 25 octobre.

Le Conseil autorise le Maire à donner main-levée de l'inscription hypothécaire prise contre le sieur Fournié, de Rassiels, liquidateur de la succession Galdemar, qui s'est libéré le 11 octobre courant.

Le Conseil renvoi à l'examen de la Commission des Travaux publics, une nouvelle réclamation des habitants du Quai Ségur, qui demandent la suppression des tanneries Pezet et Couderc.

Le Conseil statuant sur la réclamation de plusieurs concessionnaires, décide qu'il leur sera accordé, conformément à l'article 16 du cahier des charges, une remise proportionnelle d'un dix-huitième, sur le prix annuel de leur concession d'eaux en 1868, comme indemnité du dommage qu'ils ont éprouvé pour un chômage de 21 jours.

Décide, en outre, que la remise à accorder aux autres réclamants, sera faite sur la même base.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil vote, pour une période de dix ans, nécessaire à l'exécution des travaux, un emprunt de 40,000 fr. à faire directement à la caisse spéciale de la vicinalité, créée par la loi du 11 juillet 1868, qui sera remboursée en trente années capital et intérêts, au moyen d'une annuité de mille six cents francs (1,600 francs) ; qui sera portée au budget ordinaire de la commune.

Le Maire donne communication à l'Assemblée d'une pétition de M. Massé, capitaine en retraite, ancien commandant de la garde nationale de Cahors, qui sollicite du Conseil municipal, sur la fondation Galdemar, une bourse pour son fils Victor-Léon, né à Cahors le 9 mai 1849, dans la pension de M. Hortus, rue du Bac, n° 49, à Paris, pour y continuer, pendant l'année 1868-69, les études préparatoires à l'Ecole Polytechnique ; après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant que M. Massé n'a d'autres ressources pour subvenir à ses besoins, à ceux de sa femme et de ses deux enfants, qu'une pension de retraite de mille trois cents trente francs (1330 fr.) et son traitement de chevalier de la Légion d'Honneur se portant à deux cent cinquante francs (250 fr.) ;

Vu les honorables services de M. Massé, soit à l'armée, soit dans la garde nationale ; considérant encore qu'il convient de seconder les heureuses dispositions dont le jeune Massé a fait preuve par ses brillants succès au Lycée de Cahors ; et que l'établissement de la bourse réclamée par M. Massé rentre entièrement dans l'esprit et dans la lettre des dispositions testamentaires du général Galdemar.

Décide que sur les fonds de la dotation Galdemar, il est créé, pour l'année scolaire 1868-69, en faveur du jeune Victor-Léon Massé, à l'institution de M. Hortus, rue du Bac, n° 49, à Paris, une bourse de six cent cinquante francs (650 fr.), prix auquel la pension a été réduite.

Le conseil rejette la réclamation du sieur Rey, domestique sur le domaine de Labéraudie, dépendant de la succession Galdemar, qui trouve insuffisant l'offre d'une somme de 300 francs en représentation de son salaire et des frais de nourriture depuis le 23 décembre 1867, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet dernier.

Séance du 6 novembre 1868.

BOURSES DU GÉNÉRAL GALDEMAR.

Ont été nommés :

Pour l'enseignement spécial.

1° Chabert (Léon-Lubin) ;

2° Andrieu Louis-Léon

Pour l'enseignement classique.

1° Gélis (Jean-Louis-Baptiste-Maurice) ;

2° Gélis (Jean) ;

3° Girardeau (Jules-Félix) ;

4° Cayla (Baptiste-Alexandre-Albert) ;

5° Deloncle (Antoine-Benoît-François) ;

6° Barancy (Achille Jules) ;

7° Lestrade (Léon-Félix).

Dans la même séance, le Conseil municipal a accordé les 2 Bourses vacantes d'externes au cours industriel du Lycée :

1° Au jeune Bonnet (Michel), qui a obtenu en 1868, le prix d'honneur à l'Ecole chrétienne communale.

2° Au jeune Ranacci (Vincent), déclaré admissible par la commission d'examen pour l'enseignement spécial.

Tirage au sort des 15 obligations de l'emprunt pour l'abattoir, qui doivent être remboursées, le 31 décembre prochain.

Nos 23 — 295 — 198 — 199 — 180 — 17 — 114 — 38 — 268 — 122 — 280 — 6 — 8 — 195 — 171.

Extrait du *Moniteur universel*, en ce qui concerne les bourses et trousseaux accordés en 1868 aux élèves de l'Ecole du service de santé militaire de Strasbourg.

Bourse et trousseau. — M. Salvat (Adrien). Demi bourse et trousseau. — M. Villiers (Jean-Baptiste).

Demi bourse et demi trousseau. — Miffre (Sylvain).

La réouverture des cours gratuits d'adultes, établi depuis 4 ans à l'institution Valette (Maison Henri IV), est fixée au lundi, 16 novembre, à 8 heures du soir.

Le Ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités militaires, une circulaire dans laquelle il résout une question qui intéresse vivement les familles dans lesquelles se trouvent des jeunes gens qui se sont fait remplacer. Voici comment le ministre explique la nouvelle loi militaire :

« J'ai été consulté sur la question de savoir si les jeunes soldats ou les militaires qui se font remplacer par des jeunes gens inscrits sur les listes de la garde nationale mobile de la classe de 1867 devront être eux-mêmes appelés à faire partie de la garde nationale mobile.

« D'après l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> février 1868, le remplacé doit prendre la place du remplaçant sur la liste de la garde nationale mobile. Mais cette disposition n'est point applicable aux hommes des classes appelées sous l'empire de la législation précédente (circulaire du 22 février 1868).

« Par conséquent, ceux-là seulement seront tenus au service de la garde nationale mobile qui, étant entrés dans l'armée depuis la promulgation de la loi du 1<sup>er</sup> février 1868,

raient fait ou se feraient remplacer par des gardes nationaux mobiles.

« Les remplacés accompliront dans la garde nationale mobile le temps de service que les remplaçants avaient encore à faire au moment du remplacement. Si les remplacés sortent de l'infanterie ou du génie, ils seront affectés à l'infanterie ; s'ils sortent de la cavalerie ou des équipages militaires, ils devront être incorporés dans l'artillerie de la garde nationale mobile.

« Afin que l'autorité militaire soit toujours tenue au courant de ces mutations, les commandants des dépôts de recrutement ou les conseils d'administration des corps auront soin de se conformer aux dispositions suivantes :

« Si le remplacement a lieu devant le conseil de révision du département auquel appartient la garde nationale mobile, le commandant du dépôt de recrutement aura soin d'en prévenir le capitaine-major de ce département. Si la lieu devant le conseil de révision d'un département autre que celui auquel le remplaçant appartient le commandant du dépôt de recrutement en donnera immédiatement avis à son collègue qui avisera le capitaine-major de la garde nationale mobile. Il signalera, en outre, le remplacé au capitaine-major de son département.

« Dans le cas où le remplacement s'effectuera devant le conseil d'administration d'un corps, ce conseil établira pour le remplaçant l'avis conforme à la formule n° 2, et pour le remplacé l'avis conforme à la formule n° 3.

« Il enverra, d'une part, la formule n° 2 au commandant de recrutement du département auquel le remplaçant appartient comme garde nationale mobile ; d'autre part la formule n° 3 au commandant du dépôt de recrutement du département dans lequel le remplacé a concouru au tirage. Les deux officiers préviendront, de leur côté, les autorités de la garde nationale mobile.

« Le maréchal de France, Ministre de la guerre. « NIEL. »

On assure qu'il est en ce moment question, au ministère de l'instruction publique, de l'application d'une mesure par laquelle le gouvernement viendrait au secours des anciens instituteurs retraités dont les ressources personnelles, jointes au chiffre de la modique pension qui leur est accordée dans les conditions légales, n'atteindraient pas un total de 360 fr.

Hier a eu lieu l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale d'Agen, présidée par M. le premier président Sorbier.

Après avoir entendu la Messe du Saint-Esprit, la Cour et montée sur le siège et a reçu le serment de M. de Calmel-Puntis, nommé conseiller.

La parole a été donnée à M. Frézouls, substitut de M. le Procureur-général, qui a prononcé le discours d'usage. Le sujet choisi par l'orateur était : *De l'influence de Colbert sur les principales réformes législatives de son temps.*

M. Frézouls s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de talent.

Nous commencerons, dans le prochain numéro, la publication de cette savante et éloquent étude.

L'éclat de la cérémonie était rehaussé par la présence des principales autorités.

Lundi dernier, fête des morts, une foule recueillie franchissait dès le matin, les portes du cimetière et se répandait dans les différentes allées. Pendant toute la journée l'affluence était énorme.

Ce pieux pèlerinage a été favorisé par un temps magnifique.

Dans toutes les églises les offices avaient attiré un nombre considérable de fidèles.

On nous écrit de Cajarc, le 5 novembre 1868 :

Monsieur le Rédacteur,

Lundi soir, Mgr Grimardias faisait son entrée solennelle à Cajarc.

Notre ville avait pris ce jour-là, un air de fête, et offrait un aspect inaccoutumé. Arcs de triomphe, guirlandes, couronnes, tout ce qu'on peut faire en pareille circonstance, avait transformé notre tour de ville, nos rues, nos maisons.

Mgr a paru très sensible à toutes ces démonstrations de joie qui accueillaient son passage, parce qu'il y a vu l'expression du sentiment religieux de la paroisse, le témoignage de son amour et de sa foi ; aussi, sa première parole, parmi nous a-t-elle été une parole de remerciement et de félicitation.

Mais le lendemain de son arrivée devait encore lui ménager une consolation plus douce ; c'était de voir se presser à la sainte Table une foule nombreuse, avide de recevoir le pain de vie de cette main auguste, qui ne se lève que pour bénir.

confirmation. Mgr s'est rendu processionnellement au cimetière, où il a voulu faire participer les morts aux grâces abondantes que sa visite avait répandues sur les vivants. Deux cents jeunes filles, habillées de blanc, formaient une couronne autour du cimetière, au milieu duquel, Mgr, escorté d'un nombreux clergé, a entonné le chant de la délivrance, le *Liberatus*. C'était une scène fort touchante, qui portait au fond de l'âme les plus salutaires émotions. En voyant tous ces habits blancs, ces visages recueillis, ces lèvres qui prient, ces yeux remplis de larmes, on croyait voir une députation d'anges venus pour apporter, dans ce champ de deuil, des paroles de consolation et de paix.

Cette cérémonie terminée, chacun s'est retiré édifié, attendri, emportant de cette belle journée un souvenir précieux que le temps n'effacera jamais.

Dans certains départements et notamment dans le département de l'Aube, on peut voir en ce moment des facteurs ruraux montés sur des vélocipèdes à trois roues, *trycycles*, et ayant derrière leur siège une boîte *ad hoc*, pour faire tout à la fois le service des dépêches et le petit factage particulier.

Ainsi monté, le facteur se double d'un messenger, d'un colporteur, d'un commissionnaire. Et on a prouvé que le facteur qui va en vélocipède met, à faire son service, trois heures de moins que celui qui va à pied.

En outre, il suffit au facteur de deux ou trois mois pour payer le prix du vélocipède au moyen de ce qu'il gagne en faisant les petites commissions.

Pourquoi cet exemple ne serait-il pas suivi dans notre département.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Table with columns: Naissances, Décès, and Pour la chronique locale. Includes names like Balitrand Marie-Joséphine, Nord Marie naturelle, Tillou Antoine-Jules, Didié Catherine.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: JOURS, FÊTE, FOIRES. Lists dates and events like 8 Diman O. de Touss., 9 Lundi D. des M., 10 Mardi s. Aud. Av., 11 Mercur s. M. J'évêq., 12 Mercur s. M. J'évêq., 13 Mercur s. M. J'évêq., 14 Mercur s. M. J'évêq., 15 Mercur s. M. J'évêq., 16 Mercur s. M. J'évêq., 17 Mercur s. M. J'évêq., 18 Mercur s. M. J'évêq., 19 Mercur s. M. J'évêq., 20 Mercur s. M. J'évêq., 21 Mercur s. M. J'évêq., 22 Mercur s. M. J'évêq., 23 Mercur s. M. J'évêq., 24 Mercur s. M. J'évêq., 25 Mercur s. M. J'évêq., 26 Mercur s. M. J'évêq., 27 Mercur s. M. J'évêq., 28 Mercur s. M. J'évêq., 29 Mercur s. M. J'évêq., 30 Mercur s. M. J'évêq., 31 Mercur s. M. J'évêq.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance, S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais, à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines. Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Bulletin Viticole

Correspondance des Départements.

Gigean (Hérault), 2 novembre. — Depuis la vendange, les vins s'épuisent dans nos contrées. Les affaires sont très-frequentes ; dans l'espace de quinze jours, il s'est vendu, dans notre localité, 14,000 hectolitres environ au prix de 110 à 120 fr. les 700 litres, et tout cela pour les maisons de Cette.

A Montbazin, une localité voisine, il s'est fait à peu près les mêmes affaires ; il s'y est fait une partie de 980 hectolitres environ au prix de 132 fr. 50 les 700 litres.

Ligny (Meuse). — La récolte en vin a dépassé toutes les espérances. D'abord la récolte du raisin a été plus abondante qu'on ne l'avait espéré ensuite le raisin a rendu plus de vin, qu'en année ordinaire. Beaucoup attribuent cette abondance exceptionnelle à la parfaite maturité du fruit qui a fait moins de mares que de coutume.

Narbonne (Aude), 2 novembre. — Nous restons à Narbonne avec un bon courant d'affaires à prix très-fermes, et rien encore ne nous fait pressager une réaction que nous savons être attendue, mais probablement en pure perte, au moins pour quelque temps.

Nos ventes sont moins actives, si l'on en compare les résultats à ceux des deux dernières semaines. Cependant, les prix sont très-fermes et ne semblent pas devoir fléchir, au moins pendant quelque temps.

Petite Gazette.

Quelques pensées de joueur de billard : — Un carambolage, ce n'est pas le diable, et pourtant ça se tire par la queue. — Les bandes qui rendent le moins, ce sont les bandes de voleurs.

— Les bons procédés ne se trouvent pas aux queues des théâtres. — Au jeu de billard comme au jeu de l'amour, ce qu'il importe de gagner, ce sont les belles.

Au bal de l'Opéra (un chicard, un monsieur en habit noir) :

— Monsieur, j'admire votre gaieté.

— Monsieur, elle n'est pas à moi ; je l'ai vendue six francs à l'administration des bals : faut que je la rende avec le costume.

AUBER.

Quand on est en quête d'un mot de la fin, c'est décidément au *Gaulois* qu'il faut le demander :

Propos de gendre en rupture de bans de mariage :

Les belles-mères ! les belles-mères ! est-ce que vous les connaissez ? Faites-en fabriquer une tout en sucre et en confitures, puis passez-y la langue... et je vous parie que vous la trouverez vinaigrée.

Hazardons une pensée que je crois assez Larochefoucauldine :

Si l'esprit avait disparu du monde, personne ne croirait l'avoir perdu.

La gendarmerie belge arrête dernièrement un vagabond accusé d'avoir mis le feu à trois fermes.

On le fouille et on lui prend une boîte d'allumettes chimiques :

— Si vous n'êtes pas un incendiaire, pourquoi cette provision d'allumettes ? demande sévèrement le brigadier.

C'était pour me brûler la cervelle.

Pour extrait : A. Layton.

Placement exceptionnel.

Revenu assuré de dix pour cent par an payable par trimestre ; — certitude de l'accroissement rapide du capital en se basant sur dix années d'expérience. S'adresser au Dr du *Moniteur des dividendes* et du *Comptoir financier et industriel* 3 rue d'Amboise à Paris.

CHEMINS DE FER DE LA LIGNE D'ITALIE PAR LE SIMPLON

Le réseau de la Ligne d'Italie par le Simplon n'est que l'exécution en Voie ferrée de l'une des plus grandes pensées de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>. Cette voie sert de jonction à de nombreux Chemins de fer qui, de chaque côté des Alpes, viennent y rayonner. Elle est par conséquent la Ligne de transit nécessaire entre des bassins de production d'une immense étendue et des centres commerciaux de la plus haute importance. Plus de cent millions d'habitants sont intéressés à l'exécution de cette voie ferrée sans Ligne parallèle possible.

Le Simplon est, pour la Malle des Indes la continuation et le complément nécessaire du percement de l'Isthme de Suez, puisqu'elle est vers Paris et l'Angleterre la Voie la plus courte, la moins coûteuse et la plus facile à exploiter.

Il est bien reconnu maintenant que la Ligne du Simplon achevée sera l'un des Chemins les importants de l'Europe, et par suite, l'un des plus productifs.

Le capital statuaire tout entier de la Nouvelle Compagnie est de 40 millions.

Onze millions représentent :

1° Les 64 kilomètres du Chemin de fer déjà exploités lors de l'acquisition ;

2° Les 16 kilomètres qui viennent d'être inaugurés en septembre dernier ; en tout 80 kilomètres de Voie ferrée actuellement en exploitation ;

3° La flotille de transport sur le Lac de Genève, comprenant : trois bateaux à vapeurs, le *Simplon*, l'*Italie* et le *Mercure* ; sept bâtiments à voile : les *garbares* le *Simplon* et le *Jura*, la *Sarcelle*, la *Méduse*, l'*Espérance*, la *Flore* et la *Valaisanne* ;

4° Les sections de Chemins de fer en cours d'exécution et devant augmenter, pour la fin du printemps prochain, l'exploitation de 25 kilomètres ; en tout, 105 kilomètres, soit en Suisse, soit en Italie ;

5° Les diverses autres parties de l'actif, représentant environ un million, et tout

6° — Les attributions statutaires faites aux anciens porteurs de titres, devenus déjà souscripteurs de la Nouvelle Compagnie :

7° — Les trois millions cinq cent mille francs réservés sur le bénéfice de l'acquisition pour le rachat d'un certain nombre d'obligations après la clôture générale de la souscription.

Tout cela sans compter ces 3,500,000 fr. destinés au rachat des obligations représente une valeur effective de vingt-cinq millions.

Il reste ainsi environ trente millions en y comprenant les cautionnements et subventions : 1° pour terminer les deux abords du Simplon, du côté du Midi jusqu'aux réseaux italiens, et du côté du Nord pour rejoindre les Chemins de fer français et suisses ; 2° pour concourir à la traversée provisoire du Simplon au moyen de l'un des systèmes consacrés par le succès, en attendant l'exécution définitive par les Gouvernements intéressés, et 3° pour assurer simultanément avec le produit du chemin de fer, le service des intérêts des obligations pendant les trois ans, maximum de la durée des travaux.

Sur ces trente millions, 15 millions sont réservés aux souscripteurs français.

Dans la compagnie, les Obligataires ont tous le droit d'assister à l'Assemblée générale, et le porteur de cinq obligations a voix délibérative.

**CHEMINS DE FER**

De la Ligne d'Italie par le Simplon  
(NOUVELLE COMPAGNIE ANONYME)

**Souscription Publique**

A

L'émission de 134,166 Obligations

COMPLÉMENTAIRES DU CAPITAL SOCIAL sur lesquelles 62,500 sont réservées aux Souscripteurs français

Cette émission est faite en vertu d'une Loi spéciale votée dans l'intérêt de la Compagnie et des chemins de fer du Simplon, le 4 septembre 1868 par le gouvernement suisse qui a homologué les Statuts et en conformité

du décret de l'Empereur du 11 mai 1861, rendu en faveur des Sociétés anonymes suisses autorisées.

Les nouvelles Obligations sont émises à 240 fr.

Elles rapportent un intérêt annuel de QUINZE FRANCS

Payable par semestre, les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, sans charge ni retenue, au siège administratif à Paris, ou dans les autres bureaux de la Compagnie en Suisse et en Italie. Chaque obligation est accompagnée d'une action de jouissance de 125 fr. libérée, qui remplacera l'obligation remboursée, et jouira, par conséquent des dividendes augmentés progressivement par l'amortissement des obligations.

Ces Obligations sont Payables

- 50 fr. en souscrivant ;
- 50 fr. en recevant les titres provisoires ;
- 50 fr. du 1<sup>er</sup> au 15 mars 1869 ;
- 50 fr. du 1<sup>er</sup> au 15 mai 1869 ;
- 40 fr. du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 1869.

Tout versement anticipé est bonifié d'un intérêt de 6 %, tout versement en retard doit 7 %.

Majoration, Rachat avec Primes, Amortissement des Obligations

1° Ces nouvelles Obligations sont remboursées à 525 fr., dont 125 en Action entièrement libérée, attachée immédiatement à l'Obligation, et 400 fr. en argent au fur et à mesure des tirages :

Les nouvelles Obligations de la Ligne d'Italie, comme toutes les obligations de Chemins de fer, sont majorées par la voie du sort et reçoivent par leur remboursement une Prime dont la valeur réelle varie selon l'époque de ce remboursement désigné par le tirage, et ce, d'après les tables d'amortissement approuvées par l'Assemblée générale.

2° Les nouvelles Obligations ont, en outre, droit aux majorations et primes suivantes privilégiées :

Par suite de la Loi suisse du 4 septembre 1868, qui réserve sur les bénéfices de l'acquisition trois millions cinq cent

mille francs, il sera fait par l'Etat et la Compagnie un tirage de trois mille deux cents numéros d'Obligations auxquels appartiendront ces trois millions cinq cent mille francs, ce tirage aura lieu dans les deux mois de l'échéance du dernier versement.

Les 1,600 premiers numéros sortis par la Voie du sort seront donc rachetés à différents taux selon l'ordre de leur tirage.

ET SUCCESSIVEMENT DANS L'ORDRE DE LEUR SORTIE :

1 obligation à Cinq Cent Mille fr.	500,000
1 d° à Trois Cent Mille fr.	300,000
1 d° à Deux Cent Mille fr.	200,000
3 obligations à Cent Mille fr.	300,000
6 d° à Cinquante Mille fr.	300,000
10 d° à Vingt-Cinq Mille fr.	250,000
20 d° à Dix Mille fr.	200,000
8 d° à Cinq Mille fr.	40,000
100 d° à Deux Mille fr.	200,000
450 d° à Mille fr.	450,000
4,000 d° à Cinq Cents fr.	500,000

1,600 obligations 3,244,000

Les 1,600 numéros suivants recevront en argent la majoration ou prime que leur donnerait leur remboursement immédiat, soit 160 fr. tout en conservant le droit d'être remboursés intégralement au tirage des numéros désignés pour l'amortissement, c'est-à-dire 400 fr. plus l'action de 125 fr.

Ce tirage de 3,200 obligations assure donc immédiatement aux souscripteurs une Obligation avec prime privilégiée par environ cinquante obligations sur l'émission totale.

Le tirage aura lieu en séance publique au moyen du système employé par la Ville de Paris et sous le double contrôle de l'Etat et de la Compagnie.

Indépendamment de ces avantages, le brillant avenir de la Voie ferrée du Simplon qui sert de jonction aux chemins de fer les plus importants de chaque côté des Alpes, doit assurer à ces Titres une valeur considérable et progressive.

EN EFFET, la Ligne du Simplon RELIE :

Les Chemins de fer : Avec les Chemins de fer : De LYON A GENEVE ; LOMBARDS-VENITIENS De PARIS A LYON, De TURIN A GENEVE, dans la direction Dijon, CENTRAL ITALIEN, Pontarlier et Jougne, D'ARONA-NOVARE-De l'EST (Bâle), ALEXANDRIE et toutes Du NORD ; autres voies ferrées de De l'OUEST-SUISSE ; la HAUTE-ITALIE, au Du CENTRAL-SUISSE, sud des Alpes, au nord des Alpes.

Les statistiques faites par des Commissions spéciales et les ingénieurs les plus autorisés ont constaté toute l'importance du mouvement commercial et du transit des Voies ferrées à travers les Alpes entre l'Italie et les autres parties de l'Europe, le Chemin de fer DU SIMPLON, passage le plus court pour LA MALLE DES INDES, est la ligne centrale et la plus directe entre Londres, Paris et Milan, et donnera facilement un produit net de 10 à 12 0/0 du capital engagé.

La Nouvelle Compagnie exploite déjà 160 kilomètres par le double service de sa Voie ferrée et de ses Bâteaux à vapeur ; cette exploitation sera augmentée l'année prochaine d'environ cent kilomètres.

L'émission de 134,166 Obligations

EST FAITE

En SUISSE à SION à la Banque de l'Etat et dans les bureaux de la Nouvelle Compagnie ; à GENEVE, dans les bureaux de la Ligne d'Italie.

En ITALIE comme pour l'ALLEMAGNE, l'ANGLETERRE, la BELGIQUE, la HOLLANDE etc., chez les Banquiers et Correspondants désignés dans les journaux de chaque Pays.

**LA SOUSCRIPTION**

aux 62,500 Obligations réservées à la FRANCE.

SERA OUVERTE

A Paris et dans les Départements

SAMEDI 7 NOVEMBRE

de 10 heures du matin à 4 heures du soir ; elle sera close

Le Mardi 17 Novembre à Paris, et le 18 dans les Départements.

L'Administration se réservant le droit de faire la clôture avant cette date.

**LES SOUSCRIPTIONS SERONT REQUES**

A PARIS

au siège de l'administration centrale : 12, Boulevard Haussmann, 12

**DANS LES DÉPARTEMENTS**

comme en Suisse, en Italie et dans tout l'Etranger, chez les Banquiers Correspondants de la Compagnie.

Les lettres de souscriptions devront être accompagnées du montant du premier versement en billets de Banque, mandats ou chèques, et adressées à l'Administration centrale à Paris.

Boulevard Haussmann, 12.

Derrière le nouvel Opéra.

**ARRONDISSEMENT DE GOURDON**

Etude de M<sup>e</sup> Lagranville, avoué à Gourdon.

Par acte du 15 novembre 1867, passé devant M<sup>e</sup> Pezet, notaire à Carluet, M. Pauly, chanoine, a vendu à la commune de Carluet une maison, moyennant le prix de 5,000 fr. Notification de cette vente a été faite : 1° à M. le Procureur Impérial de Gourdon ; 2° à Marie Larroumet, demeurant au couvent de Gramat, ainsi qu'à M. Pauly.

Etude de M<sup>e</sup> Eugène Ayzac, avoué.

Il résulte de deux exploits de M<sup>e</sup> Destrau, huissier à Gourdon, qu'il a été signifié à M. le Procureur Impérial de Gourdon : 1° à Catherine Ramet et son mari, copie d'un acte de dépôt fait au greffe du Tribunal de Gourdon le 8 octobre, constatant la vente faite par Catherine Ramet et son mari, en faveur de Guillaume Metz, d'une maison, jardin, etc., pour la somme de 3,500 fr.

Etude de M<sup>e</sup> Maturé, avoué.

Le 24 novembre prochain, au Tribunal de Gourdon, aura lieu la vente des immeubles saisis aux mariés Léonard Mabru, et Catherine Cabaroc. Mises à Prix : 1<sup>er</sup> lot, 300 fr. — 2<sup>e</sup> lot, 500 fr. — 3<sup>e</sup> lot, 100 fr. — 4<sup>e</sup> lot, 100 fr. — 5<sup>e</sup> lot, 4,000 fr. — 6<sup>e</sup> lot, 400 fr. — 7<sup>e</sup> lot, 200 fr.

(Extrait du Gourdonnais, du 29 octobre).

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layou

**A VENDRE EN BLOC OU EN PARCELLE**

La Propriété de Malsaclet, située sur le Causse de Caix, à 1 kilomètre 1/2 de la GARE DE ST-MARCS, Commune de Luzech (Lot), qui se compose :

1° D'un beau Vignoble, renommé par le cru de son vin. — 2° Terre labourable, Bois et Prairies artificielles. — 3° Beau Logement de maître, Cave, Chaix et Grange, etc., etc. — 4° Cours et Jardin (le tout attenant).

S'adresser pour la vente à M. BALDY (Auguste), propriétaire, ou à M<sup>e</sup> NADAL, notaire à Luzech qui fournira tous les renseignements.

Grande facilité pour les paiements.

**POTSE AUX CHEVAUX**  
M. ANDRAL, Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste



aux chevaux, Gal-leru Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

**A VENDRE**  
**L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL**  
EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

**VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE**  
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODERES.

**DECAHORS A ASSIER.**  
Départ de Cahors : 4 h. du soir. — Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.  
Départ d'Assier : 4 h. après-midi.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.  
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

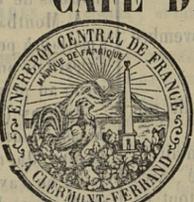
**TONIQUE** APÉRITIF  
**VIN DE BELLINI** FÉBRIFUGE  
SOMMACHIQUE  
Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo  
ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. 2ic.



Voir la notice et les appréciations de l'Abécille médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.  
ENTREPÔTS PRINCIPAUX :  
Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9. Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7  
Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre. — Dépôts dans les bonnes Pharmacies  
A Cahors, Pharmacie VINEL

**GUÉRISON DE L'ÉPILEPSIE**  
La brochure du D<sup>r</sup> DURAND sur la guérison de cette terrible maladie parle de l'Hum palustre cultivé, est envoyée gratuitement sur toute demande affranchie adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**  
DE L'ENTREPÔT CENTRAL DE FRANCE.  
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.



Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

Plusieurs Médailles à diverses Expositions et notamment à celle de Paris 1867

**CHOCOLAT-SARDA**  
GARANTI PUR CACAO ET SUCRE

**SARDA & C<sup>ie</sup>**  
BORDEAUX

Usine modèle à BÈGLES, boulevard extérieur  
THÉS — VANILLES — PRUNES

**YEUX**  
POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger : Pot en laténe, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature :



Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Cahors, CAMBONAT ; à Puy-Lévy, DELBREIL ; à Gagnac, LAFON-BESNIER, etc. à Gourdon, CABAROC

**LA REGLISSE SANGUINÈDE**  
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

**A VENDRE**  
A TOUTS PRIX  
**BARRIQUES VIDES**  
en Chêne et Châtaignier.  
S'adresser à M. LARIGUE, marchand de vins, faubourg St-Georges, convent de M<sup>me</sup> Penchenat.

**MAL DE DENTS**  
Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAROUSSE  
1 fr. 50 le flacon  
A Cahors, Pharmacie centrale, VINEL.



Trois mois 17 fr. Six mois 54 fr.  
**LE TEMPS**  
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
Rédacteur en chef : A. Neefzter  
Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.

**4 FRANCS 4 PAR AN 4**  
LE  
**MONITEUR**  
DES  
**TIRAGES FINANCIERS**  
5<sup>e</sup> année.  
Publiant les listes officielles de tous les tirages d'Actions et d'Obligations françaises et étrangères, ainsi que tous les renseignements financiers utiles aux capitalistes.  
Directeur et Rédacteur en chef :  
**J. PARADIS**  
Bureaux à Paris, rue Richelieu, 104  
 Succursale à Lyon, 5, rue de l'Impératrice.  
**4 FRANCS 4 PAR AN 4**  
**MÉTHODE MAGIQUE DE LECTURE**  
PAR F. DELROUS,  
Instituteur public, à Blars (Lot), par Marcillac.  
On recevra franco, cette Méthode incomparable, en adressant 2 timbres-poste de 20 centimes à l'auteur.

**GUERRE! GUERRE!**  
AU PRÉJUGÉ ET À LA ROUTINE. Nous offrons : 1° aux malades des préve-riences sérieuses ; 2° aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la FARINE MÉXICAINE de del doctor Benito del Rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, épuisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire jusqu'au deuxième degré. — Boîtes de 50 potages, 2 fr. 25 ; de 40, 1 fr., et de 80, 7 fr. — Envoi franco par la poste.  
**CAFÉ HYGIÉNIQUE DE SANTÉ**, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraines et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses. — 30 tasses pour 1 fr. 50. — **COLLIERE WYATKA**, importation galvanique russe. Préserve d'un coup et de la corneille, facilite la dentition et éloigne les vers chez les enfants. — Prix : 2 fr. franco par la poste. R. Barlerin et C<sup>ie</sup>, à Toulon.

